

Observatoire du Management Alternatif
Alternative Management Observatory

—
Initiative

Association RACINES CLEFE
Réseau et Accompagnement des Créations
et Initiatives avec une Nouvelle Épargne de
Solidarité



Morgane Guilhe La Combe de Villers – Janvier 2013
Majeure Alternative Management
HEC Paris – 2013-2014

Association RACINES CLEFE

Réseau et Accompagnement des Créations et Initiatives avec une Nouvelle Épargne de Solidarité

Cette fiche a été réalisée dans le cadre du cours « Finance solidaire » donné par François Bottollier-Depois, au sein de la Majeure Alternative Management, spécialité de 3^{ème} année du programme Grande Ecole d'HEC Paris.

Résumé : L'association RACINES (Réseau et Accompagnement des Créations et Initiatives avec une Nouvelle Épargne de Solidarité) accompagne le développement de projets de femmes entrepreneurs grâce à de l'épargne solidaire, *via* les CLEFE, Clubs Locaux d'Épargne pour les Femmes qui Entreprennent.

Mots clés : Entrepreneuriat féminin, Epargne responsable, Investissement solidaire

RACINES CLEFE Organization

Network and Accompaniment of Creations and Initiatives with New Solidarity Savings

This review was presented in the « Solidarity finance » course of François Bottollier-Depois. This course is part of the “Alternative Management” specialization of the third-year HEC Paris business school program.

Abstract: RACINES (Network and Accompaniment of Creations and Initiatives with New Solidarity Savings) is an organization that helps developing women's entrepreneurship projects thanks to solidarity savings, *via* the CLEFE, local investment clubs for women entrepreneurship.

Key words : Responsible savings, Solidarity investment, Women entrepreneurship

Sommaire

1. Présentation de l'initiative p. 3
2. Analyse critique p. 6

Charte Ethique de l'Observatoire du Management Alternatif

Les documents de l'Observatoire du Management Alternatif sont publiés sous licence Creative Commons <http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/> pour promouvoir l'égalité de partage des ressources intellectuelles et le libre accès aux connaissances. L'exactitude, la fiabilité et la validité des renseignements ou opinions diffusés par l'Observatoire du Management Alternatif relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.



1. Présentation de l'initiative

L'association RACINES (Réseau et Accompagnement des Créations et Initiatives avec une Nouvelle Épargne de Solidarité) est une association de loi 1901, créée en 1989. Son objectif est d'aider et d'accompagner des femmes entrepreneurs dans le développement et le financement de leur projet. Dans ce but, RACINES a créé en 1991 un outil financier : les CLEFE, Clubs Locaux d'Épargne pour les Femmes qui Entreprennent. Il s'agit de clubs rassemblant des épargnants qui ont envie d'une part de maîtriser l'usage de leur épargne, et d'autre part de participer au développement local et à l'accompagnement de femmes entrepreneurs. L'association RACINES est membre du réseau de finance solidaire Finansol depuis 2002, qui a labellisé les CLEFE.

Les épargnants

Les CLEFE sont ouverts à tous ; les épargnants sont généralement des particuliers qui souhaitent placer leur argent tout en gardant le contrôle de son utilisation et en participant à des actions de solidarité. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances en gestion d'entreprise ou en investissement pour devenir membre d'un CLEFE.

Les femmes qui entreprennent

Les femmes entrepreneurs qui bénéficient de l'action des CLEFE sont généralement des personnes en manque de capitaux, dont les moyens financiers sont modestes voire très limités et qui ne pourraient financer leur projet de manière autonome ou bénéficier de l'aide des banques.

Les projets

Les projets financés concernent des créations d'entreprise dans tous les domaines, hormis ceux dont les coûts d'investissement sont très élevés, comme dans l'industrie par exemple. Ces projets ont dans la plupart des cas un ancrage local.

Le système

Les CLEFE sont implantés dans plusieurs régions de France. Au 20 février 2012 (dernière mise à jour de la liste par l'association RACINES), 22 CLEFES sont recensés, installés dans 7 départements différents. Ils sont généralement composés de 5 à 15 personnes, dont un gérant, qui est nommé par les membres du club au cours de l'assemblée générale constitutive. Les clubs ont le statut de l'indivision volontaire, qui leur permet une certaine flexibilité, et facilite notamment l'entrée et la sortie des membres du club. Pour devenir membre, les investisseurs doivent payer un droit d'entrée, qui équivaut généralement à une mensualité d'épargne. Le CLEFE détermine le montant du versement mensuel des épargnants, compris entre 15€ et 140€. Ce montant est de 46€ en moyenne. L'épargne s'effectue en moyenne sur 12 mois, mais cette durée varie (elle peut aller de 6 à 18 mois), de même que la périodicité des versements.

Les CLEFE n'exigent pas des femmes entrepreneurs de garantie ou d'apport personnel, contrairement aux banques. Les intérêts demandés sont également inférieurs à ceux proposés par le marché. Le capital épargné sur un compte en attendant d'être investi dans l'entreprise rapporte des intérêts, de même que le capital prêté ensuite à l'entrepreneur. Cependant, la rémunération du capital est un choix et certains CLEFE choisissent parfois de ne pas bénéficier de cette rémunération mais de la réinvestir. La durée de vie d'un CLEFE est de 5 ans, période renouvelable une fois, soit 10 ans maximum.

Chaque CLEFE est libre de choisir les conditions de son épargne. Afin de choisir les projets pour lesquels investir, les membres du club étudient les dossiers déposés par différentes femmes entrepreneurs, et analysent aussi bien les aspects financiers que les questions de développement stratégique ou commercial des projets d'entreprise. Une fois leur choix effectué, ils signent une convention avec la femme entrepreneur bénéficiaire. Le club accompagne également ces femmes dans le développement et la gestion économique et

financière de leur projet, afin de s'assurer de la viabilité et de la pérennité de l'entreprise créée. Une fois la période de démarrage de l'activité passée, les femmes entrepreneurs remboursent au CLEFE le capital et les intérêts de manière mensuelle ou globale.

Les CLEFE sont autonomes mais dépendent cependant de l'association RACINES dont l'accord est nécessaire préalablement à la création d'un CLEFE.

2. Analyse critique

Les CLEFE sont un outil financier innovant, et constituent une alternative au système bancaire de l'épargne. A l'image d'autres produits financiers solidaires, les CLEFE permettent aux épargnants de devenir souverains de leur épargne et d'investir l'argent placé dans des projets qui font sens pour eux. Ce système est également solidaire dans la mesure où il permet aux bénéficiaires de profiter d'un financement auquel elles auraient difficilement eu accès *via* les canaux traditionnels. Plusieurs études montrent en effet que les femmes ont aujourd'hui encore un accès plus restreint que les hommes aux prêts des banques. Ainsi, les femmes qui créent leur entreprise ne représentent que 29% des créateurs d'entreprise, alors qu'elles sont aussi nombreuses que les hommes à en avoir le projet¹. Leur accès plus difficile aux prêts bancaires les conduit à consacrer pour 46% d'entre elles moins de 8 000€ pour démarrer leur entreprise, alors que chez les hommes, cette proportion est seulement de 37%². Face à ces difficultés et aux stéréotypes visant les femmes qui ont le projet d'entreprendre, une forme d'autocensure se développe également. Les CLEFE permettent donc de résoudre une inégalité sociale tout en favorisant la création d'entreprises et la création d'emplois.

D'autre part, les CLEFE soutiennent un développement économique et social local, contrairement à la majorité des banques qui ne prennent pas nécessairement en compte cet objectif lorsqu'elles investissent dans des entreprises. Les CLEFE contribuent donc également à la réduction des inégalités de développement territorial. L'action locale des clubs se traduit aussi par des efforts de sensibilisation et de communication, par le biais de l'organisation de rencontres, formations ou encore réunions d'information, ainsi que par la création et l'entretien de relations avec les structures locales de la vie économique. Les CLEFE créent ainsi un réseau, à partir de l'ensemble des personnes ou structures associées aux discussions et aux projets de création d'entreprise. Ce réseau permet également de solidifier les projets des femmes entrepreneurs, de les faire connaître, de les amener à rencontrer et à bénéficier des conseils de personnes disposant de toutes sortes d'expertises.

Les CLEFE sont donc des outils financiers particulièrement intéressants et efficaces. Toutefois, ils semblent ne pas être encore tout-à-fait connus, puisque pour l'instant, les projets financés sont essentiellement situés en Aquitaine, région dans laquelle le réseau RACINES

¹ Source : France Active, 2012

² Source : RACINES CLEFE

semble être bien déployé. Le réseau aurait donc intérêt à se développer plus largement dans d'autres régions afin de devenir un véritable acteur du développement économique local.

On peut par ailleurs s'interroger sur la limitation du montant investi par les épargnants, puisque celui-ci est borné à un maximum de 140€ par mois. Cette limite peut être un frein à l'arrivée de nouveaux épargnants qui auraient la volonté d'investir un capital plus important, de même qu'au soutien de projets de grande ampleur qui nécessiteraient un financement plus important.

Enfin, la question du risque financier peut aussi se poser, puisque dans le cas de la faillite d'un projet financé par un CLEFE, celui-ci est créancier prioritaire devant le Tribunal de Commerce. L'association explique que dans la plupart des cas, une solution amiable est trouvée entre le club et la créatrice d'entreprise, cependant, si cela devait ne pas être le cas, la situation s'avérerait compliquée à gérer pour les membres du club. Cette interrogation est d'ailleurs à relier avec la question de l'accompagnement des femmes entrepreneurs. On peut se demander si le fait que chaque club soit autonome et puisse rassembler uniquement des personnes n'ayant aucune expertise en matière d'investissement et de création d'entreprise ne peut pas engendrer du risque en amenant le club à investir dans des projets qui ne seraient pas viables financièrement ou commercialement par exemple.